



PROCÈS-VERBAL

du Conseil municipal

de ST-LEGER SOUS CHOLET

SÉANCE DU 30 AVRIL 2015 - 20h00

L'an Deux mille quinze, le trente avril, le Conseil municipal de la Commune de ST LEGER SOUS CHOLET dûment convoqué le 22 avril, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Paul OLIVARES, Maire de la Commune.

Membres présents : Jean-Paul OLIVARES, Marie-Françoise CEUS, Christian USUREAU, Chantal RIPOCHE, Camille OGER, Valérie MORILLON, Michel LENORMAND, Patricia BUTAULT, Dominique COUSIN, Bruno GUEDON, Laurence TISSEROND, Jean-Luc HAMARD, Rachel SCELO, Céline FROGER, Magalie TIGNON, Claire BIMIER, Pascal DANIEAU, Jean-Louis CILLON, Olivier BACLE, Sylvie FORTIN

Membres excusés : Jean-Pierre JOSELON, (*pouvoir donné à Christian USUREAU*) Jean-Robert TIGNON, Isabelle ROMBI (*pouvoir donné à Jean-Louis CILLON*)

Secrétaire de séance : Valérie MORILLON

~~~~~

### **1 – PRESENTATION DE L'AVANCEMENT DE L'OPERATION "LA PRAIRIE" PAR LE GROUPE GAMBETTA**

Monsieur TISSEYRE et Madame BEDOUET du Groupe Gambetta, présentent l'avancée des travaux de construction d'habitations dans le secteur de la Prairie.

Les 1ères livraisons auront lieu en juin prochain pour se terminer fin 2016 avec la rétrocession de la voirie à la Commune.

Les acheteurs sont pour 1/3 des retraités, 1/3 des familles monoparentales et 1/3 de jeunes couples.

L'emplacement a été particulièrement apprécié des acquéreurs.  
1/3 d'entre eux sont de ST-LEGER, et près de 50% sont de CHOLET.

### **2 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 20 MARS 2015**

**Adopté à l'unanimité.**

### **3 – AMORTISSEMENT DES FONDS DE CONCOURS**

Mme Rachel SCELO, conseillère déléguée, indique que certaines dépenses, comme les subventions d'équipements versées au Syndicat Intercommunal d'Energies du Maine-et-Loire (SIEML) doivent être amorties, sachant qu'il s'agit d'une opération obligatoire mais neutre budgétairement (les dépenses et les recettes s'équilibrent).

L'objectif est de « mettre de côté » pour le futur renouvellement de l'équipement en question.

La Trésorerie demande de fixer la durée de l'amortissement.

Comme en 2014 pour les dépenses liées à la résidence pour personnes âgées du Landreau, le Conseil fixe la durée de l'amortissement obligatoire des fonds de concours à 1 an, afin d'apurer rapidement l'obligation.

#### **4 – SIEML : ADHESION DE LA COMMUNAUTE D’AGGLOMERATION DE SAUMUR A LA COMPETENCE ECLAIRAGE PUBLIC**

Monsieur Camille OGER, adjoint au Maire, indique que par délibération du 11 décembre 2014, la Communauté d’Agglomération de Saumur Loire Développement demande le transfert de sa compétence « éclairage public » au profit du Syndicat Intercommunal d’Energie du Maine-et-Loire (SIEML).

Toutes les communes membres du SIEML doivent émettre un avis.

**Le Conseil municipal émet un avis favorable à cette adhésion.**

#### **5 - REGLEMENT ET TARIFS DU RESTAURANT SCOLAIRE**

Mesdames Marie-Françoise CEUS et Chantal RIPOCHE, adjointes au Maire, présentent différents points du règlement du restaurant scolaire, qu’il est apparu nécessaire à la Commission Vie Sociale, de modifier :

- Les pénalités pour non inscription dans les délais passeraient de 15 à 30 €. L’an dernier cette mesure a permis de réduire considérablement les « oublis » d’inscription (seulement 7) ;
- Afin d’éviter l’envoi fastidieux et coûteux des factures papier aux familles tous les mois, les parents les recevront désormais via internet, avec accès sécurisé à un site.

##### Tarifification :

Il convient de décider dès maintenant des tarifs du restaurant scolaire pour l’année 2015/2016, afin de donner l’information avec les dossiers d’inscription avant les vacances d’été.

La Commission vie sociale propose :

- Le repas enfant passerait de 3,35 € à 3.38 € (+ 1%)
- Le repas adulte passerait de 6,85 € à 6.91 € (+ 1%)

**Le Conseil municipal approuve les modifications du règlement du restaurant scolaire et les tarifs des repas pour 2015/2016.**

#### **6 – TEMPS D’ACTIVITE PERISCOLAIRE**

Mesdames Marie-Françoise CEUS et Chantal RIPOCHE, adjointes au Maire, rendent compte du travail du Comité de pilotage :

##### **Coût des Temps d’Activité Périscolaire :**

Suite au bilan financier intermédiaire établi par les services communaux, le coût des TAP pour l’année scolaire 2014/2015 et le prévisionnel 2015/2016 s’établiraient ainsi :

| Dépenses                 | Animateurs                        | Subvention AELA coordination | Coordinateur communal | Imprévu    | TOTAL dépenses     |
|--------------------------|-----------------------------------|------------------------------|-----------------------|------------|--------------------|
| Année scolaire 2014/2015 | 46 505,77 €                       | 13 500,00 €                  |                       | 5 000,00 € | <b>65 005,77 €</b> |
| Année scolaire 2015/2016 | 27 903,46 €<br>(60% de 2014/2015) |                              | 8 400,00 €            | 5 000,00 € | <b>41 303,46 €</b> |

| Recettes                        | Fonds d'amorçage/fonds de soutien                | CAF                                                                    | TOTAL recettes     |
|---------------------------------|--------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------|--------------------|
| <b>Année scolaire 2014/2015</b> | 50 €/ enfant scolarisé 320 enfants soit 16 000 € | 0.50 € /heure/enfant présent soit environ 54€ x 284 enfants = 15 336 € | <b>31 336,00 €</b> |
| <b>Année scolaire 2015/2016</b> | 50 €/ enfant scolarisé 320 enfants soit 16 000 € | 0.50 € /heure/enfant présent soit environ 27€ x 284 enfants = 7 668 €  | <b>23 668,00 €</b> |

|                        |                     |
|------------------------|---------------------|
| <b>Solde 2014/2015</b> | <b>-33 669,77 €</b> |
| <b>Solde 2015/2016</b> | <b>-17 635,46 €</b> |

Les communes voisines envisagent des systèmes différents pour la rentrée prochaine :

| COMMUNES                 | TAP                                                                                                                                                                                                                                                   | TARIF                                                                                                                                                                                                                             |
|--------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| TREMENTINES              | 100 et 110 enfants d'inscrits<br>9 agents interviennent à raison de 3 heures chacun : 1H30 chaque mardi et vendredi.                                                                                                                                  | 45 € - 50 € - 55 € par an et par enfant pour les familles selon le quotient familial<br>Inscriptions à la période.<br>Le paiement de la participation forfaitaire sera réclamé à chaque période après inscription de(s) enfant(s) |
| LA TESSOUALLE            | 3h dans chacune des 2 écoles.                                                                                                                                                                                                                         | Gratuité                                                                                                                                                                                                                          |
| LA ROMAGNE               | pas d'application des rythmes scolaires<br>seulement une école privée                                                                                                                                                                                 |                                                                                                                                                                                                                                   |
| LE MAY SUR EVRE          | 3 h par semaine par école soit 1h30 x 2 par semaine pour chaque école.                                                                                                                                                                                | gratuité sauf en cas d'absence non justifiée (2€ par séance).                                                                                                                                                                     |
| SAINT CHRISTOPHE DU BOIS | projet d'organisation des TAP proposé par la municipalité :<br>2 x 1h30 en alternance école publique et privée<br>A valider lors d'une réunion avec les écoles, l'association Périscolaire, les associations de parents d'élèves lundi 27 avril       | Projet de faire payer les TAP aux familles dès la rentrée 2015<br>de 33 à 39 € selon le quotient familial<br>Une réduction de 50 % serait accordée pour le troisième enfant de la même famille inscrit aux TAP                    |
| LA SEGUINIÈRE            | Réduction à une séquence TAP de 1h30 (15h00 à 16h30) :<br>- lundi pour élémentaire publique<br>- Mardi pour maternelle publique<br>- Jeudi pour école privée<br><br>Fin de l'école à 16h30 le lundi mardi et jeudi et vendredi fin de l'école à 16h00 | Payant selon le quotient familial<br>Elémentaire : de 12€ à 44€<br>Maternelle : de 8€ à 30€                                                                                                                                       |
| ANDREZE                  | 50 enfants en 2014/2015 (public)<br>175 enfants en 2015/2016 (+ privé)<br>1h x3 par semaine                                                                                                                                                           | Gratuité en 2014/2015<br>Payant en 2015/2016 : 33€ par enfant et par an (quelque soit la fréquentation)                                                                                                                           |

### **Projet Educatif Territorial :**

Suite au bilan réalisé par le comité de pilotage sur la première partie de l'année scolaire, il est apparu nécessaire de modifier les rythmes scolaires et de simplifier les Temps d'Activité Périscolaire.

En effet, la présence de TAP 3 ou 4 jours par semaine génère de la fatigue pour les enfants, même si leur contenu est apprécié. De plus, il est relevé la complexité de l'organisation, la nécessité de recruter jusqu'à 20 animateurs par jour, sans oublier le coût important.

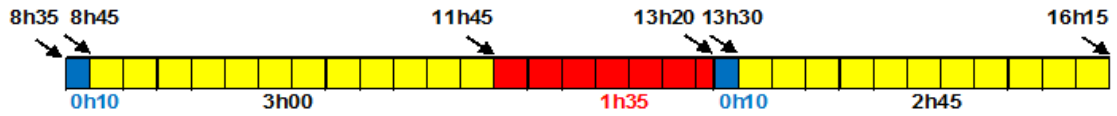
Le Comité de pilotage propose donc de nouveaux horaires scolaires à compter de la rentrée de septembre prochain, avec un seul créneau d'une heure et demi de TAP par école et par semaine.

La semaine se décomposerait ainsi :

- Accueil des enfants
- Cours
- Pause méridienne
- TAP

**ECOLE MATERNELLE PUBLIQUE**

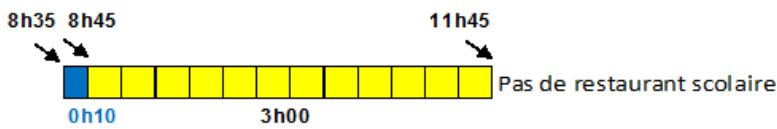
**LUNDI ET JEUDI**



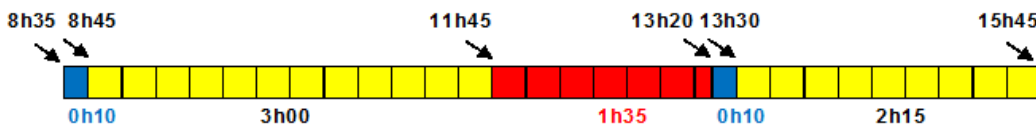
**MARDI**



**MERCREDI**

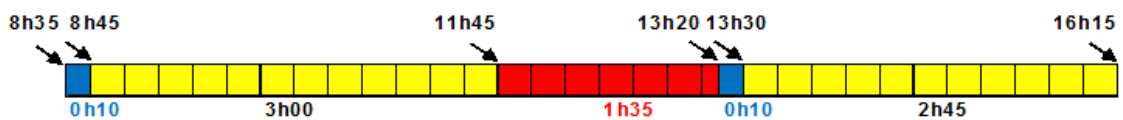


**VENDREDI**

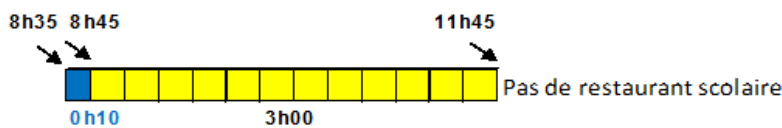


**ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE**

**LUNDI ET MARDI**



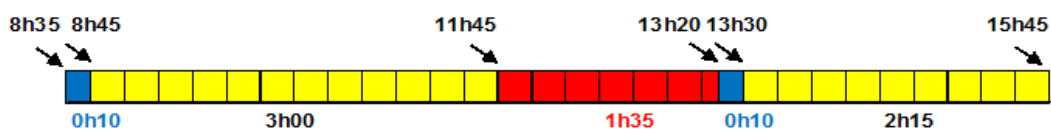
**MERCREDI**



**JEUDI**

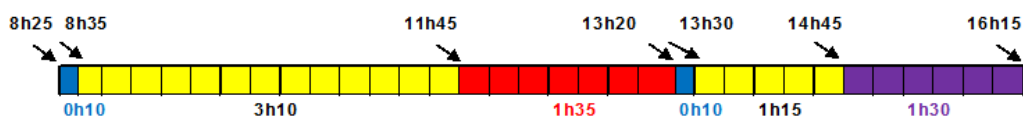


**VENDREDI**



## ECOLE PRIVEE

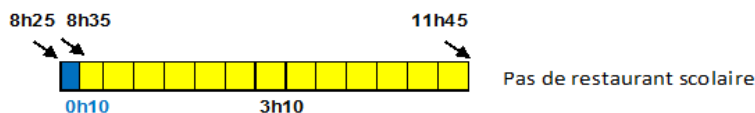
### LUNDI



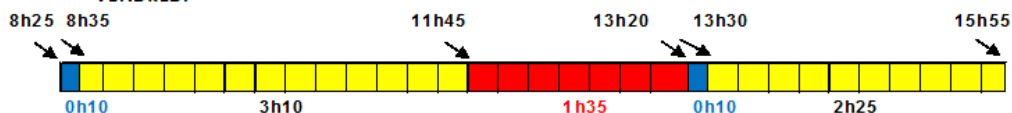
### MARDI ET JEUDI



### MERCREDI



### VENDREDI



De plus, suite au désistement de l'AELA, la coordination sera directement assurée par les services communaux.

**A l'unanimité, moins une abstention, le Conseil municipal, approuve les modifications des horaires scolaires et des TAP, selon les grilles présentées ci-dessus.**

**Par 14 voix pour et 8 contre, le Conseil municipal décide de maintenir la gratuité des TAP pour l'année 2015/2016, car le fonds de soutien de l'Etat est également maintenu. La question sera débattue à nouveau l'an prochain pour 2016/2017.**

## **Ouverture d'un poste de directeur accueil collectif de mineurs / coordinateur TAP :**

L'AELA ayant décidé de ne plus coordonner, la commune doit créer un accueil de loisirs auquel seront rattachés les TAP.

**A l'unanimité, le Conseil décide de recruter un animateur** pour 12 mois, pour la direction de la structure et la coordination des TAP, à raison de 7 heures par semaine annualisées (rémunération proposée à 14.84 € brut par heure, soit un coût annuel pour la commune de 8400 € environ, charges comprises).

## **7 – CAC : INTEGRATION DE BEGROLLES EN MAUGES**

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'après l'avis favorable exprimé par la Commission départementale de coopération intercommunale, le préfet a pris la décision d'intégrer Bégrolles-en-Mauges à la Communauté d'Agglomération du Choletais au 1<sup>er</sup> juillet 2015.

Néanmoins, jugeant le délai trop court pour effectuer cette intégration dans de bonnes conditions, M. Gilles Bourdouleix, président de la CAC, a fait un recours gracieux auprès du préfet pour la décaler au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

## 8 – OUVERTURE DES POSTES DE SAISONNIERS ET DES REMPLAÇANTS PONCTUELS

Monsieur le Maire rappelle que tous les ans, 2 postes de saisonniers aux services techniques sont ouverts, pour pallier les absences des titulaires pendant leurs congés annuels.

Ces 2 postes sont pourvus par 6 jeunes, à raison de 3 semaines par binôme en juillet et août.

D'autre part, tout au long de l'année, le maire recrute ponctuellement des personnes en CDD pour remplacer les agents malades ou pour leur venir en renfort lors des besoins ponctuels.

**Le Conseil municipal ouvre donc 2 postes de saisonniers pour juillet et août de chaque année, et donne délégation** à monsieur le Maire pour recruter les agents nécessaires pour faire face aux absences du personnel titulaire ou à l'accroissement saisonnier ou temporaire d'activité.

## 9 – COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS

### 9.1 – CADRE DE VIE

- Salle de la Prairie : des sous-commissions travaillent sur les équipements extérieurs et sur la commande d'une œuvre d'art à installer à l'intérieur ou à l'extérieur de la salle.
- Remplacement du chariot télescopique des services techniques : 36 500 € HT moins la reprise de l'ancien 7000 € HT.

### 9.2 – VIE SOCIALE

- Résultat de l'enquête auprès des + de 80 ans : 38 personnes ont répondu sur 67. Une majorité se dit active (jeux de cartes, jardinage ...) Globalement, il n'y a pas de difficultés relevées pour bien vivre à St-Léger.
- Chantier jeunes (travaux de peinture au local cycliste derrière la Mairie) : il s'est très bien déroulé la dernière semaine des vacances de Pâques, pour financer un futur voyage en Espagne.

### 9.3 – VIE ASSOCIATIVE/COMMUNICATION

- Salle de sport verte : la résine du sol va être refaite en juillet.
- Accueil des nouveaux St-Légeois le samedi 25 avril : moment convivial avec les élus et les associations, apprécié de tous.
- CME : rencontre intergénérationnelle à la résidence du Landreau : un jeu de loto a permis une rencontre agréable entre les séniors et les conseillers municipaux enfants.
- Animation inter-CME au sein de la CAC prévue en 2016

## 10 - CALENDRIERS

| MAI 2015 |    |                                                   |       |
|----------|----|---------------------------------------------------|-------|
| Lundi    | 4  | <b>Bureau CAC</b>                                 | 18H00 |
|          |    | <b>Commission Cadre de Vie</b>                    | 20h30 |
| Mardi    | 5  | <b>Commission Intercommunalité</b>                | 19h30 |
| Mercredi | 6  | <b>Réunion l'Art au Pas Léger (Pôle culturel)</b> | 20h30 |
|          |    | <b>Groupe "Illuminations"</b>                     | 20h30 |
| Vendredi | 8  | <b>Dépôt gerbe au cimetière de ST-LEGER</b>       | 10H00 |
| Lundi    | 11 | <b>Commission Vie Sociale</b>                     | 20h00 |
| Mardi    | 12 | <b>Groupe de travail "Salle de la Prairie"</b>    | 19h30 |
|          |    | <b>Commission Vie Associative/Communication</b>   | 20h30 |
| Lundi    | 18 | <b>Conseil CAC</b>                                | 18h30 |

## JUIN 2015

|                       |          |                                                 |       |
|-----------------------|----------|-------------------------------------------------|-------|
| Lundi                 | 1        | <b>Bureau CAC</b>                               | 18H00 |
|                       |          | <b>Commission Cadre de Vie</b>                  | 20h30 |
| Mardi                 | 2        | <b>Commission Intercommunalité</b>              | 19h30 |
| Jeudi                 | 4        | <b>Commission Vie Associative/Communication</b> | 20h30 |
| Vendredi              | 5        | <b>Conseil municipal</b>                        | 20h00 |
| Samedi                | 6        | <b>Conseil Municipal d'Enfants</b>              | 10h30 |
| Lundi                 | 8        | <b>Commission Vie Sociale</b>                   | 20h00 |
| Vendredi<br>et Samedi | 12<br>13 | <b>L'Art au Pas Léger</b>                       |       |
| Lundi                 | 15       | <b>Conseil CAC</b>                              | 18h30 |
| Vendredi              | 26       | <b>Réception agents communaux retraités</b>     | 18h00 |

## JUILLET 2015

|          |    |                                    |       |
|----------|----|------------------------------------|-------|
| Vendredi | 3  | <b>Conseil municipal</b>           | 20h00 |
| Lundi    | 6  | <b>Bureau CAC</b>                  | 18h00 |
|          |    | <b>Commission Vie Sociale</b>      | 20h00 |
| Mardi    | 7  | <b>Commission Intercommunalité</b> | 19h30 |
| Lundi    | 20 | <b>Conseil CAC</b>                 | 18h30 |